



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GRANGE L'EVÊQUE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2023/06

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 heure 30, le comité syndical de Grange l'Evêque étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis PHILIPPE, président.

Etaient présents :

Dominique FLEURET, Pascale SEVERIN, Laure THOYER,
Nicolas MENNETRIER, Annie SALAMI, Jean-Yves BRUNEAU

Nombre de membres :

en exercice : 8
présents : 7
votants : 7

Il a été procédé, conformément à l'article du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité syndical ; M. Jean-Yves BRUNEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Dates :

de convocation : 05/04/2023
d'affichage : 05/04/2023

Objet : AVENANT AU CONTRAT DE LA SECRETAIRE DU SYNDICAT

Le président rappelle à l'assemblée la délibération du 8 novembre 2021 qui a créé le poste de secrétariat du syndicat en y allouant 15h mensuelles.

Il s'avère que le temps passé au secrétariat est plus important que prévu et il est proposé de ramener le nombre d'heures allouées à 20h mensuelles tel que c'était le cas pour la précédente secrétaire.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

ACCEPTTE la proposition du président.

AUTORISE le président à signer l'avenant au contrat correspondant.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	7	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire

Le président,

Jean-Yves BRUNEAU

Denis PHILIPPE